

VERS UN RÉSEAU CYCLABLE PLUS ÉQUITABLE ? ÉVALUATION DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE DU RÉSEAU CYCLABLE DE TOURS

Construction d'un indice d'équité afin d'évaluer les impacts socio-économiques et spatiaux d'un nouvel aménagement en milieu urbain.

Rémi SPECQ
PRI 2024-2025
DAE : Réseau
Sous la direction de Hervé BAPTISTE



Définition

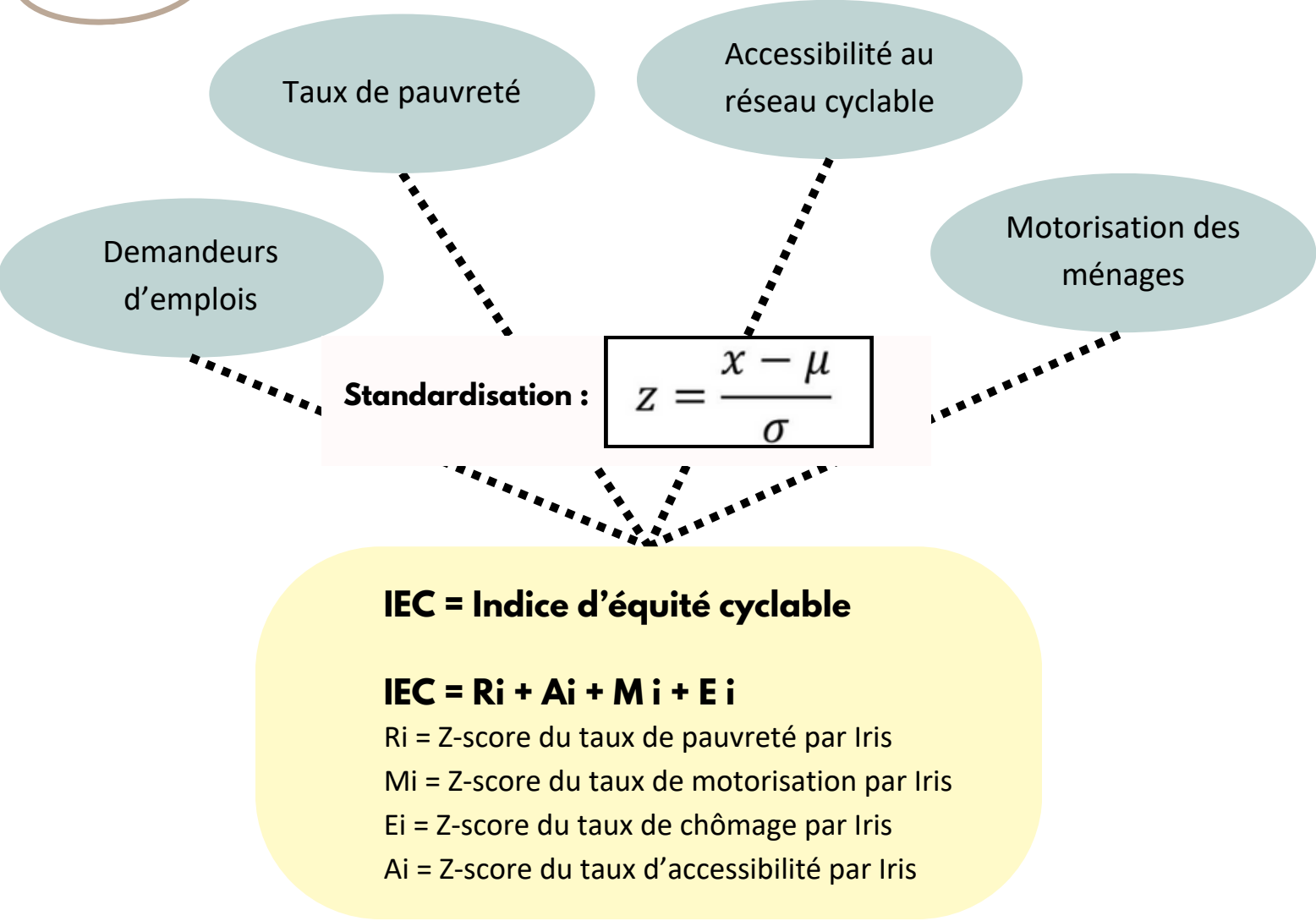
L'équité territoriale fait référence à la dimension spatiale de la justice sociale. Elle désigne une configuration géographique qui assurerait à tous les territoires et à leurs habitants les mêmes conditions d'accès aux biens et services essentiels pour leur bien-être et leur développement.

Contexte

Le **manque de mobilité** constitue un facteur majeur d'**exclusion sociale**, limitant l'accès aux ressources, à la santé et à l'emploi. Bien que souvent abordée par le biais des transports en commun, l'équité territoriale reste encore peu intégrée dans la planification des aménagements cyclables. Les aménagements cyclables se concentrant principalement dans les centres urbains, tandis que les quartiers défavorisés, à la périphérie.

Méthodologie

Phase 1



Phase 2

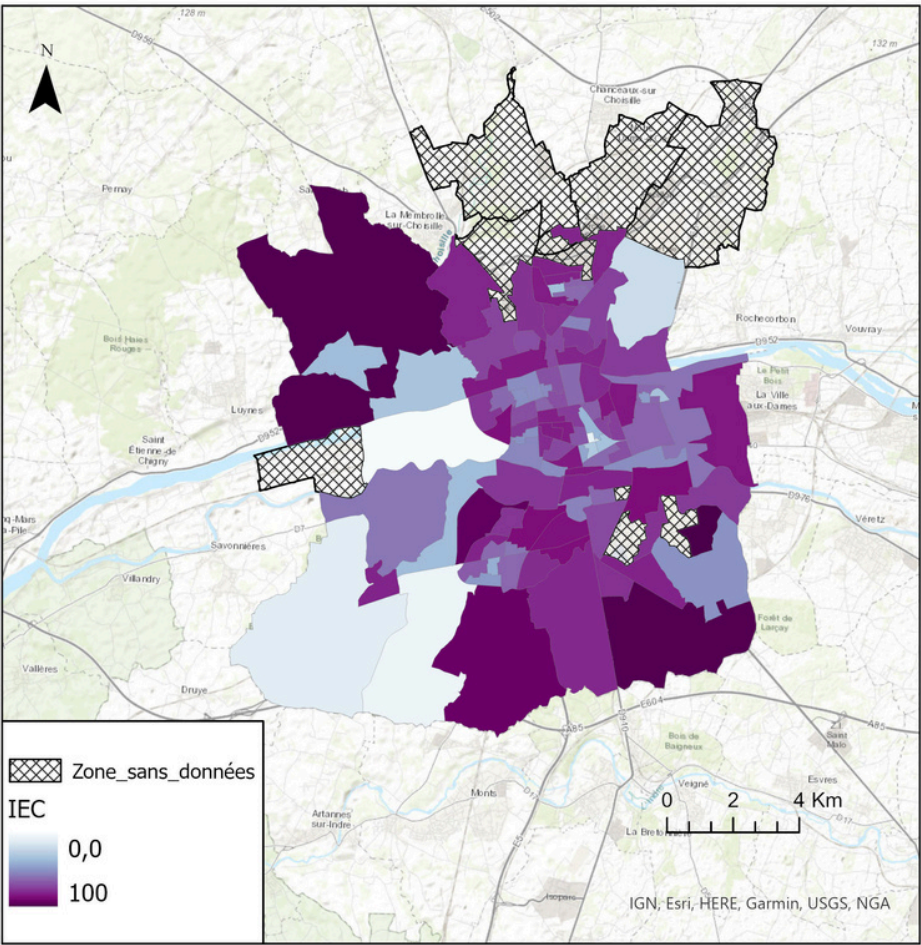


Schéma directeur cyclable : 13 nouveaux itinéraires composant le réseau structurant

Évaluation de l'impact de leurs implantations sur l'indice d'équité cyclable.

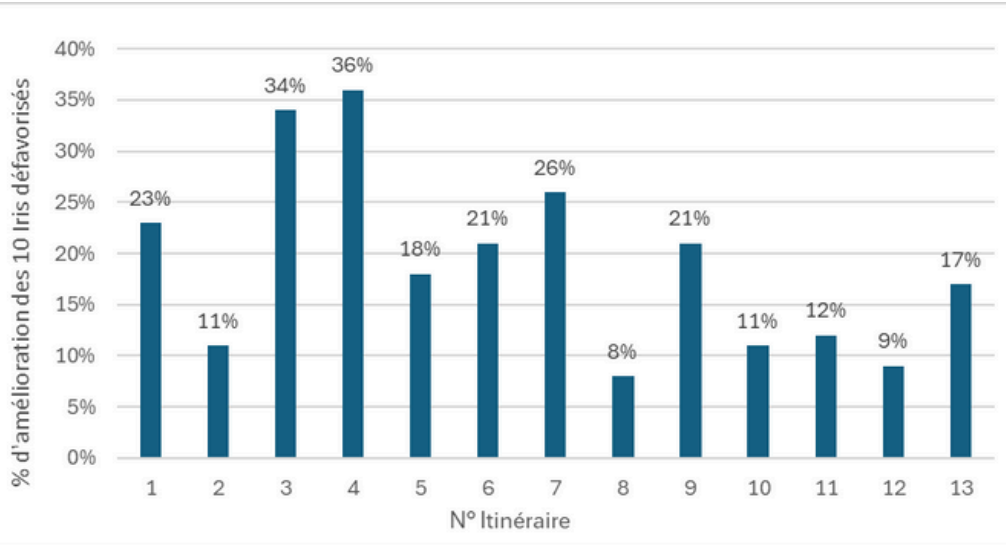
Résultats

IEC du réseau actuel



Les Iris avec les valeurs de BEI les plus faibles se situent principalement dans les communes limitrophes à la ville de Tours, notamment à Ballan-Miré et Joué les Tours. On retrouve néanmoins un indice faible dans le quartier des Sanitas situé au cœur de la ville. Ces zones montrent une accessibilité réduite aux infrastructures cyclables, indiquant des disparités au sein du territoire.

Impact des itinéraires sur les 10 Iris les plus défavorisés



Améliorations significatives des itinéraires 3 et 4 qui traversent Ballan-Miré et la Riche

Conclusion : L'IEC met en évidence l'importance de développer des infrastructures cyclables adaptées pour réduire les disparités territoriales. Les résultats montrent que des aménagements ciblés peuvent significativement améliorer l'accessibilité dans les zones les plus défavorisées, renforçant ainsi l'équité territoriale.